

## Récapitulatif des frais du FIP ISF Aurel NextStage PATRIMOINE

### Transparence

Frais du FIP	Montant ou pourcentage MAXIMUM TTC	Assiette	Périodicité
Droits d'entrée (non acquis au Fonds)	5%	Souscriptions totales	Une seule fois
Rémunération de la Société de Gestion	3,5 %	Souscriptions totales ou, si supérieure, valeur moyenne annuelle du Fonds	Annuelle
Rémunération du Dépositaire	0,15 %	Souscriptions totales ou, si supérieur, actif net au 30 juin de l'exercice concerné	Annuelle
Rémunération du Commissaire aux Comptes	10.000 €	—	Annuelle
Frais liés aux investissements dans les sociétés non cotées ou cotées 2 premiers exercices :	1,5 % ou 150.000 €	Souscriptions totales	Annuelle
Exercices suivants :	0,5 % ou 100.000 €	Souscriptions totales	Annuelle
Frais liés à l'établissement du Fonds	1,2 %	Souscriptions totales	Une seule fois
Frais de gestion administrative et comptable	0,15 %	Souscriptions totales ou, si supérieur, actif net au 30 juin de l'exercice concerné	Annuelle

Hormis les droits d'entrée, l'ensemble de ces frais est prélevé directement sur le Fonds et ne fait pas l'objet d'appels ou de facturations supplémentaires auprès du souscripteur. Les performances affichées sont nettes de tout frais de gestion.

#### AVERTISSEMENT

*Lorsque vous investissez dans un FIP (Fonds d'Investissement de Proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :*

- *Le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci est défini dans la notice du FIP).*
- *Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général important.*
- *Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion selon la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.*
- *Le rachat de vos parts peut dépendre de la capacité du Fonds à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue.*
- *En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut être également inférieur à la dernière valeur liquidative connue.*